

ENVIRONNEMENT

Grand Lac candidate au titre de Réserve de Biosphère de l'UNESCO

Publié le 18 juin 2023



Porté par l'UNESCO, le programme scientifique « Man and Biosphere » (Homme et Biosphère) a pour objectif d'associer la protection de la nature au développement des populations et des économies locales. Candidat au programme, le territoire de Grand Lac souhaite devenir une « réserve de biosphère ». Cette désignation mondiale est un gage de valorisation de notre patrimoine naturel et des efforts déjà engagés, mais aussi d'une volonté d'amélioration pour le développement durable du territoire. En 2022, on dénombrait 738 réserves dans le monde, dont 16 en France.

Grand Lac candidate !

4 outils majeurs

Dans une réserve de biosphère, il n'y a pas de réglementation supplémentaire à celles déjà instaurées par l'Etat français, mais on y développe : la concertation, les recherches scientifiques, la sensibilisation et l'éducation au développement durable ainsi qu'un plan de gestion co-construit à 10 ans.

76 759 habitants impliqués et plus...

Une réserve de biosphère se construit, se vit collectivement. Elle réunit chercheurs, entreprises, élus, institutions, organismes de formations, associations et habitants autour de projets concrets visant à pr

<https://grand-lac.fr/information/actualites/grand-lac-candidate-au-titre-de-reserve-de-biosphere-de-lunesco-15280?>

éserver notre cadre de vie exceptionnel et à valoriser notre économie et notre culture locale.

Une candidature pour 2024

Déposé en septembre 2024, le dossier de candidature implique différentes phases, dont le zonage de la future réserve de biosphère, la concertation des acteurs et l'identification des grandes orientations du plan de gestion avant leur validation par les 28 communes qui compose notre agglomération.

Grand Lac dispose d'un patrimoine naturel remarquable qui lui permet de candidater à cette désignation :

- **4 962 espèces recensées sur le territoire**, dont certaines sont protégées au niveau international
- **42 % du territoire est composé de forêts, de prairies, de lacs, rivières et zones humides**. En tout, 83 % du territoire de Grand Lac est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Devenir une réserve de biosphère constitue une reconnaissance de ces richesses.

Cette situation exceptionnelle est aussi valorisée par une économie locale dynamique et un patrimoine culturel. L'une comme l'autre doivent être valorisées et adaptées aux enjeux de demain !

Le 12 juin 2023 : lancement officiel de la candidature !

Cette soirée était l'occasion de présenter plus en détail le projet aux acteurs institutionnels, socioprofessionnels, élus et habitants du territoire au Centre des Congrès d'Aix-les-Bains.

Le Programme « Homme et Biosphère », c'est quoi ?

- Un programme scientifique de l'UNESCO pour concilier protection de la nature, développement des populations et économies locales.
- Un engagement à aller plus loin pour le développement durable.
- Un gage de valorisation de notre patrimoine - naturel, culturel, économique - et des efforts déjà engagés.



Pour plus d'informations, [téléchargez le flyer général ici !](#)

**GRAND
LAC**

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

<https://grand-lac.fr/information/actualites/grand-lac-candidate-au-titre-de-reserve-de-biosphere-de-lunesco-15280?>

